

mission recommandait l'augmentation du prix du permis ainsi que je le propose.

M. BORDEN (Halifax): Où en est rendue la fabrication de l'huile de chien de mer.

L'hon. M. BRODEUR: Le Gouvernement a établi trois usines dans les Provinces maritimes, pour fabriquer l'huile de chien de mer, mais il n'y en a pas à proprement parler dans le Colombie-Anglaise.

M. CROSBY: Le ministre voudra-t-il nous donner quelques renseignements concernant les usines des Provinces maritimes,—comment elles sont exploitées, quel est le résultat général, et quel en est le surintendant?

L'hon. M. BRODEUR: Nous avons trois usines d'huile de chien de mer dans les Provinces maritimes,—à Canso, Chippegan, et Clark's-Harbour. Il y a un surintendant à chacune de ces usines. Nous achetons le chien de mer des pêcheurs et nous en tirons deux produits, l'huile et l'engrais. On vend l'engrais à très bas prix aux cultivateurs, et lorsqu'il en reste on l'offre en vente par une annonce dans les journaux. On suit le même système à l'égard de l'huile que nous vendons au prix qui nous est offert.

M. TAYLOR (New-Westminster): Lorsque ce système sera mis en vigueur, le Gouvernement se propose-t-il d'offrir une prime pour l'établissement de fabriques d'huile, comme il l'a fait pour la fabrication des engrais.

L'hon. M. BRODEUR: Nous ne proposons pas d'offrir aucune prime, parce que nous espérons que ceux qui se livreront à cette industrie, y réussiront comme d'autres ont réussi dans la pêche à la baleine.

M. TAYLOR (New-Westminster): La raison pour laquelle je pose cette question, est qu'il est d'absolue nécessité pour le succès des pêcheries dans la Colombie-Anglaise, particulièrement dans le voisinage de la rivière Fraser, que ces établissements soient encouragés. Le lion de mer particulièrement augmente tellement que le ministre n'atteindra pas le but qu'il a en vue s'il n'établit qu'une ou deux usines ou si l'on n'opère que sur une petite échelle et avec l'intention de permettre au propriétaire de faire un profit, plutôt qu'avec l'idée de donner la plus entière liberté dans la destruction de ce fléau des pêcheries de saumons. Si l'honorable ministre en avait le pouvoir, il pourrait faire comme il a fait dans le cas des pêches de saumon, en restreindre tellement le nombre de façon à créer un monopole, qui n'a pas été dans les meilleurs intérêts de l'industrie. Je voudrais obtenir de l'honorable ministre la déclaration qu'il ne diminuera pas le nombre des usines mais qu'il établira des règlements justes en vertu

desquels toute personne qui voudra se livrer à cette industrie aura le même avantage que d'autres.

L'hon. M. BRODEUR: Je suis de l'avis de mon honorable ami qu'il est très important que l'on réussisse à établir de ces usines, car ces chiens de mer et ces lions de mer sont très nuisibles à la pêche au saumon. L'intention du département n'est pas de limiter ces établissements de telle façon qu'ils ne soient pas en nombre suffisant pour traiter tout le chien de mer que l'on pourra pêcher. Je sais que dans la localité que mon honorable ami a mentionnée, ce fléau a causé de grands dommages à la pêche au saumon, et je suis disposé à prendre les mesures nécessaires pour encourager l'établissement d'usines.

M. TAYLOR (New-Westminster): Cet article s'applique à tous les permis d'établissements de conserves et de préparation de saumon. Diffère-t-il sous quelque rapport des règlements actuels concernant la pêche au saumon?

L'hon. M. BRODEUR: Pas du tout. Il existait certains doutes. Nous ne savions pas s'il ne serait pas nécessaire de faire des règlements pour nous autoriser à percevoir ces primes, et cet article a pour but de nous accorder ce pouvoir.

L'hon. M. FOSTER: Est-ce que le chien de mer sur la côte du Pacifique est le même que celui de la côte de l'Atlantique?

L'hon. M. BRODEUR: Oui, on croit qu'ils appartiennent tous deux à la même famille.

L'hon. M. FOSTER: On dit que des hommes de sciences, de même que des particuliers prétendent que le chien de mer est une excellente nourriture. Naturellement le meilleur moyen de détruire le chien de mer serait d'en faire un aliment populaire ce qui porterait les marchands et les amateurs de poissons à déployer plus d'activité pour l'exterminer. Les opinions se modifient avec le temps sur ces questions; il y a quelques années on se serait révolté si on nous avait proposé de manger du poisson-épée. On aurait cru que l'on voulait nous faire manger les épées elles-mêmes, mais ce poisson est aujourd'hui considéré comme comestible et se vend à un prix élevé. Le chien de mer est très laid à voir, et si on ne le prépare pas bien, il est encore plus détestable qu'il n'en a l'air. Mais si le chien de mer est bon à manger vous avez résolu le problème de son existence. Est-ce que le ministre n'a pas cherché à faire disparaître le préjugé que le chien de mer est mauvais, mais qu'on peut le mettre au nombre des poissons de table.

L'hon. M. BRODEUR: On me dit que l'on a essayé il y a quelques années de mettre le chien de mer en conserves, mais